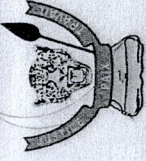


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Équité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 028/2024

A LA SOCIETE INTEGRATED ACCOUNTING TAXATION SERVICE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 2354/1208/SG/GC/2024, conclu avec la Gécamines SA, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million cent quatre-vingt-six mille deux cents six, quatre-vingt-neuf centimes (USD 1 186 206,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit mille trois cent et trois, quarante-cinq centimes (USD 8 303,45).

Fait à Kinshasa, le 09/02/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général
Benot Kibit Kolombe